



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 14 décembre 2005 — N° 199

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 09.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2534-20051214)

Le rapport annuel de gestion de l'École nationale de police du Québec, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2005.

(Dépôt n° 2535-20051214)

Mme Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, dépose :

Le rapport 2004-2005 de la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale sur l'application de la *Loi sur l'administration publique* ;

(Dépôt n° 2536-20051214)

Le rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur l'administration publique* intitulé *Cinq années de gestion axée sur les résultats au gouvernement du Québec*.

(Dépôt n° 2537-20051214)

14 décembre 2005

M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Le plan quinquennal d'investissements universitaires, pour la période du 1^{er} juin 2004 au 31 mai 2009 ;

(Dépôt n° 2538-20051214)

Le rapport annuel 2004-2005 du Comité sur les affaires religieuses ;

(Dépôt n° 2539-20051214)

Le rapport annuel du Comité d'évaluation des ressources didactiques, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2005 ;

(Dépôt n° 2540-20051214)

Le rapport annuel de la Commission des programmes d'études, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2005 ;

(Dépôt n° 2541-20051214)

Le rapport d'activités 2004-2005 du Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant ;

(Dépôt n° 2542-20051214)

Les états financiers de la Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2005 ;

(Dépôt n° 2543-20051214)

Les états financiers de la Fondation universitaire de l'Université du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2005 ;

(Dépôt n° 2544-20051214)

Les états financiers de la Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences de l'Université McGill, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2005 ;

(Dépôt n° 2545-20051214)

Le rapport annuel de l'Université Bishop's, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2003.

(Dépôt n° 2546-20051214)

14 décembre 2005

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le plan triennal des activités 2004-2006 de la Bibliothèque nationale du Québec ;
(Dépôt n° 2547-20051214)

Le rapport annuel de gestion de la Commission de toponymie, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2548-20051214)

Mme Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale sur l'application de certaines dispositions de la *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale*.

(Dépôt n° 2549-20051214)

Mme Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Curateur public du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2550-20051214)

M. Dupuis, leader du gouvernement, au nom de M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation par intérim, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2551-20051214)

14 décembre 2005

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 13 décembre 2005, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 238 Loi modifiant de nouveau la charte de Les Filles de Jésus (Trois-Rivières)

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 2552-20051214)

Le rapport est adopté.

M. Hamad (Louis-Hébert), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 13 décembre 2005, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 234 Loi concernant la continuation de la Conférence des coopératives forestières du Québec en une fédération de coopératives

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2553-20051214)

Le rapport est adopté.

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 13 décembre 2005, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 239 Loi prévoyant la continuation du Conseil de la coopération du Québec en coopérative et la fusion par voie d'absorption de la Fondation pour l'éducation à la coopération par l'Association pour l'éducation des jeunes coopératrices et coopérateurs

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 2554-20051214)

14 décembre 2005

Le rapport est adopté.

M. Ouimet (Marquette), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 6, 8, 9 et 13 décembre 2005, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 134 Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives
concernant le domaine municipal

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2555-20051214)

M. Pinard (Saint-Maurice), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 30 novembre et le 13 décembre 2005, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 128 Loi modifiant la Loi sur la voirie

Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 2556-20051214)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 946 citoyens et citoyennes du Québec,
concernant la construction d'un nouveau centre d'hébergement et de soins de
longue durée.

(Dépôt n° 2557-20051214)

14 décembre 2005

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Paquin (Saint-Jean) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 095 citoyens et citoyennes de l'île Sainte-Thérèse, à Saint-Jean-sur-Richelieu, concernant le maintien du moratoire sur les porcheries.

(Dépôt n° 2558-20051214)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Vien (Bellechasse) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 363 élèves de la polyvalente Saint-Charles, dans la circonscription de Bellechasse, concernant les négociations avec les enseignants ;

(Dépôt n° 2559-20051214)

L'extrait d'une pétition, signée par 268 élèves de la polyvalente des Appalaches, à Sainte-Justine, concernant les négociations avec les enseignants.

(Dépôt n° 2560-20051214)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Champagne (Champlain) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 21 665 membres de l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec, concernant l'indexation de leur rente de retraite pour les années 1982 à 1999.

(Dépôt n° 2561-20051214)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

14 décembre 2005

Motions sans préavis

Mme Maltais (Taschereau) propose :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Mme Thérèse Renaud, signataire du *Refus global* et poète surréaliste québécoise, décédée à Paris à l'âge de 78 ans.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, M. Turp (Mercier) et M. Grondin (Beauce-Nord) propose conjointement :

QUE l'Assemblée nationale accueille le *Manifeste pour la fréquentation des arts de la scène par les jeunes* et rappelle au gouvernement l'importance de réaffirmer la consolidation des liens entre le milieu de la culture et le milieu de l'éducation.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le *Manifeste pour la fréquentation des arts de la scène par les jeunes*.
(Dépôt n° 2562-20051214)

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

14 décembre 2005

M. Hamad (Louis-Hébert) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 100^e anniversaire de l'entreprise Alex Coulombe ltée, embouteilleur situé à Sainte-Foy, et qu'elle reconnaisse l'excellence de son travail et de son implication communautaire.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Lelièvre (Gaspé) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les élèves de l'école Antoine-Roy de Rivière-au-Renard qui ont remporté le premier prix pour le spectacle *Je r'viens chez nous !* du concours national Essor 2005 qui vise à encourager les initiatives des établissements d'enseignement et à souligner la qualité des projets pédagogiques à caractère artistique et culturel qui se sont réalisés dans les écoles.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

À 11 h 33, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

14 décembre 2005

Les travaux reprennent à 11 h 46.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance ;
 - la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 118, Loi sur le développement durable ;
 - la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 99, Loi modifiant la Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw.
-

M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'entériner le 15^e rapport d'imputabilité de la commission, d'organiser ses travaux et de rencontrer le Vérificateur général concernant son rapport sur les états financiers du gouvernement ;
 - la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission à l'égard du mandat d'initiative portant sur la question de l'environnement dans le Nord-du-Québec et à l'égard de mandats de surveillance d'organismes.
-

14 décembre 2005

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 136, Loi modifiant la Loi sur les assurances et la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, M. Audet, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 136, Loi modifiant la Loi sur les assurances et la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 136 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 252 et 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire relatif au projet de loi n° 134, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

14 décembre 2005

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, propose que le projet de loi n° 134, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 134 est adopté.

M. Marcoux, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 133, Loi insérant l'article 1974.1 au Code civil (*titre modifié*), soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 133 est adopté.

Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que le projet de loi n° 120, Loi sur l'abolition de certains organismes publics et le transfert de responsabilités administratives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 120 est adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 252 et 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 128, Loi modifiant la Loi sur la voirie.

14 décembre 2005

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Després, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 128, Loi modifiant la Loi sur la voirie, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 128 est adopté.

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Gabias (Trois-Rivières) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 234, Loi concernant la continuation de la Conférence des coopératives forestières du Québec en une fédération de coopératives, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 234 est adopté.

Adoption

M. Gabias (Trois-Rivières) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 234, Loi concernant la continuation de la Conférence des coopératives forestières du Québec en une fédération de coopératives, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 234 est adopté.

14 décembre 2005

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Gabias (Trois-Rivières) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 238, Loi modifiant de nouveau la charte de Les Filles de Jésus (Trois-Rivières), soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 238 est adopté.

Adoption

M. Gabias (Trois-Rivières) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 238, Loi modifiant de nouveau la charte de Les Filles de Jésus (Trois-Rivières), soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 238 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Gabias (Trois-Rivières) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 239, Loi prévoyant la continuation du Conseil de la coopération du Québec en coopérative et la fusion par voie d'absorption de la Fondation pour l'éducation à la coopération par l'Association pour l'éducation des jeunes coopératrices et coopérateurs, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 239 est adopté.

Adoption

M. Gabias (Trois-Rivières) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 239, Loi prévoyant la continuation du Conseil de la coopération du Québec en coopérative et la fusion par voie d'absorption de la Fondation pour l'éducation à la coopération par l'Association pour l'éducation des jeunes coopératrices et coopérateurs, soit adopté.

14 décembre 2005

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 239 est adopté.

Consultation et étude détaillée en commission

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que l'ordre de renvoi à la Commission des institutions de l'étude détaillée du projet de loi n° 242, Loi autorisant l'adoption de Marie Danielle Viviane Flynn par Paul-Aimé Sauriol, soit révoqué.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 242 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

La motion est adoptée.

Commission plénière

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 242, Loi autorisant l'adoption de Marie Danielle Viviane Flynn par Paul-Aimé Sauriol.

La motion est adoptée.

Le projet de loi n° 242 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

14 décembre 2005

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 242, Loi autorisant l'adoption de Marie Danielle Viviane Flynn par Paul-Aimé Sauriol, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 242 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement et à l'article 35 des Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé, M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 242, Loi autorisant l'adoption de Marie Danielle Viviane Flynn par Paul-Aimé Sauriol, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 242 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 14 mars 2006, à 14 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 14 h 09, M. le président lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 14 mars 2006, à 14 heures.

Le président

MICHEL BISSONNET